

FO

la force syndicale

LE 6
DÉCEMBRE 2018

JE VOTE
FORCE
OUVRIÈRE !



Personnels d'Exploitation
des Travaux Publics de l'État (PE-TPE)
des Voies Navigables et Ports Maritimes

RÉSISTER, RENDIQUER, RECONQUÉRIR

...Résister face aux innombrables tentatives de reculs sociaux et ne pas accepter les attaques d'ampleur dont fait l'objet notre modèle social et républicain.

Revenir de nouveaux droits collectifs et ne pas s'accommoder d'un toujours moins-disant social. Reconquérir les acquis parfois les plus fondamentaux, lorsqu'ils sont remis en question, et développer notre implantation pour donner encore plus de poids à nos revendications...



Le 6 décembre 2018,
vous allez élire vos représentants
à la Commission Administrative Paritaire.

force
ouvrière
vote



Qu'est-ce que la CAP ?

La CAP est la seule commission compétente sur les questions individuelles concernant l'agent ; c'est-à-dire VOUS.

La CAP est la commission où les représentants **Force Ouvrière** vous représentent. Ils défendent vos droits en respectant les obligations, sans clientélisme, sans a priori, en respectant les textes et notes de gestion qui ont été faits dans le but d'une égalité de traitement de tous les fonctionnaires.

Sur quoi, concrètement, statue la CAP ?

La CAP règle et gère de droit :

- Carrière :

- la titularisation ou son refus,
- le licenciement d'un fonctionnaire stagiaire,
- la réintégration,
- la promotion par liste d'aptitude ou tableau d'avancement,
- l'avancement de grade.

- Mobilité :

- les mutations,
- le détachement sur demande ou d'office,
- la disponibilité sur demande du fonctionnaire,
- les refus de congés pour formation syndicale, les refus de formation interne ou de congés de formation professionnelle,

- Sanctions :

- les sanctions disciplinaires (2^e, 3^e et 4^e groupe),
- le licenciement,
- la déchéance ou restrictions du droit à pension.

Mais la CAP et les représentants **Force Ouvrière** ont aussi à gérer des actes sur la demande du fonctionnaire :

- la révision de l'entretien professionnel, de tout acte administratif concernant la carrière.
- le recours sur des décisions de refus de tous ordres (service à temps partiel, autorisations d'absences pour préparer un concours administratif ou une action de formation continue, de demande de démission, de congés de fin d'activité, etc.).

VOTER FORCE OUVRIÈRE C'EST PORTER ENSEMBLE CES REVENDICATIONS !

LES REVENDICATIONS **FORCE OUVRIÈRE** POUR LES PERSONNELS D'EXPLOITATION SONT POUR :

- les AE échelle C1 reclassés à l'échelle C2 à travail identique, rémunération identique !
- tous les CEE nommés avant le 1^{er} janvier 2017 reclassés à l'échelle C3,
- tous les CEEP nommés avant le 1^{er} janvier 2017 reclassés en catégorie B, au grade de TSDD sans mobilité, sans perte de rémunération et sans inversion de carrière,
- l'augmentation du taux pro/pro de C3 à TSDD afin d'ouvrir réellement la carrière,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- une revalorisation de la PTETE à trois niveaux 5 000, 6 000 et 7 000 €,
- une revalorisation conséquente de la prime d'astreinte 300 euros la semaine complète d'astreinte,
- une revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,
- une PSR à la hauteur d'un treizième mois de salaire, et son déplafonnement pour les C3,
- l'abrogation du RIFSEEP,
- l'intégration du régime indemnitaire dans le calcul aux droits à pension,
- la bonification du service actif.

PPCR

Le PPCR : **Force Ouvrière** a interpellé le Ministère et porté les revendications légitimes des Personnels Exploitation sur :

- le PPCR et les problématiques qu'il a engendrées sur le déroulement de carrière,
- la perte de mois d'ancienneté et par contrecoup la perte de points d'indice,
- la fusion au sein d'un même grade de personnels encadrants et encadrés,
- la disparition du concours professionnel permettant le recrutement de Chefs d'Équipe.



Les représentants **Force Ouvrière** ont dénoncé la mise en attente des « avancées » du PPCR pour l'année 2018.

Pour certains agents, la « revalorisation » de la grille de catégorie C va se traduire, entre les suppressions des mois de bonification et les reprises d'ancienneté plus souvent défavorables que favorables, par un ralentissement de carrière entraînant la perte de deux ou 3 échelons !

Ces mesures nous éloignent un peu plus de l'indice sommital et de la chance de finir en haut de la grille.

POURQUOI VOTER POUR LES REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE EN CAP ?

Parce que **Force Ouvrière** est un Syndicat libre et indépendant, nos et vos représentants ne pratiquent pas la co-gestion du service avec l'administration.

Ils sont à l'ordre des intérêts collectifs mais surtout individuels des agents.

Ils connaissent les missions, les enjeux et règles en cours pour faire respecter vos droits.

Ils sont sur le terrain, ils subissent comme vous les bouleversements du service.

Ils sont confrontés aux mêmes difficultés.

Ils s'engagent pour défendre tous les Personnels d'Exploitation, qu'ils soient syndiqués ou pas.

Leur mission est de défendre vos intérêts, financiers ou familiaux ; votre liberté de carrière et un traitement équitable entre tous.

VOILÀ CE QUE PORTENT LES REPRÉSENTANTS **FORCE OUVRIÈRE EN CAP DES PERSONNELS D'EXPLOITATION DES TPE**

**Mon pouvoir d'achat
est malmené,
mes missions, mon statut,
mon emploi, sont menacés !
J'ai compris,
je vote la liste complète
FORCE OUVRIÈRE
sans rature,.....
.....ni panachage !**

CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL

JEUNON Laurent	DT du Bassin de La Seine
GIRARDIN Yannick	DT du Nord – Est
BROCHOT Mathieu	DT du Centre – Bourgogne
BERNIER Frédéric	DT du Nord Pas-de-Calais

CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION

MAURER Bertrand	DT de Strasbourg
MONDRAGON Gérard	DT du Sud – Ouest
FAUVEAU René	DT du Nord Pas-de-Calais
ROUMEGOU Jean-François	DT Rhône – Saône
HRIVNAK Valérie	DT du Nord – Est
DURIEUX Yohann	DT du Bassin de La Seine

AGENT D'EXPLOITATION

ACHOURI Mouez	DT du Nord – Est
LIVROZET Alexandre	DT du Centre – Bourgogne

Votez Force Ouvrière le 6 décembre 2018

Le 6 décembre 2018... Je vote pour...



**un syndicat
qui travaille**



Méfiez-vous des contrefaçons

Votez
Force Ouvrière
le 6 décembre 2018

SNP2E-FO
Plot I - 30, passage de l'Arche
92055 La Défense cedex 04
Tél : 01 40 81 24 20
Fax : 01 40 81 24 13
Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net
www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr

PE-TPE
mobilisés
POUR DÉFENDRE
notre statut, nos missions,
nos salaires et nos pensions.